

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	23	30
Date de la convocation		
31/03/2023		
Date d'affichage		
31/03/2023		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS**  
du Conseil de la COMMUNAUTE DE  
COMMUNES du  
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"  
Séance du **jeudi 06 avril 2023 (20 h)**  
**À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY**

L'an deux mil vingt trois  
et le six avril à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

**Etaient présents :** JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc (Neulise), BRUN Charles, Véronique FESSY (Pradines), LAIADI Ben Abdellah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), DADOLLE Aurélien, GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

**Excusés ayant donné pouvoir :** ROFFAT Hubert (Neulise) a donné pouvoir à DOTTO Luc (Neulise), DAUVERGNE Jean-François (Régny) a donné pouvoir à GEAY Dominique (St Symphorien de Lay), MONTEL Fabienne (Régny) a donné pouvoir à LAIADI Ben Abdellah (Régny), PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à GIRAUD Stéphanie (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

**Délibération 2023-037-CC**

**Objet : Vote des taux de fiscalité 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20230406-2023-037-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Affichage : 12/04/2023

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

## Délibération 2023-037-CC

### Objet : Vote des taux de fiscalité 2023

Vu l'article 1636 B sexies du code général des impôts,

Vu l'article 1636 B septies du code général des impôts,

Vu l'article 1639 A du code général des impôts,

Vu le débat d'orientation budgétaire délibération 2022-074 CC du 15 décembre 2022

Vu le bureau communautaire du 16 février 2023,

Le Président expose les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettant au Conseil Communautaire de fixer chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la cotisation foncière des entreprises perçues par l'EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- **DE FIXER** les taux de fiscalité directe locale pour 2023 aux niveaux suivants :

. Taxe foncière sur les propriétés bâties :	4.60 %
. Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	9.90 %
. Cotisation foncière des entreprises :	24.60 %
. Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :	8.70 %
. Taxe sur les résidences secondaires :	5.00 %

- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Saint-Symphorien de Lay, le 06/04/2023



**Le Président,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
042-244200630-20230406-2023-037-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Affichage : 12/04/2023